

BULLETIN MUNICIPAL

N°67

Le Messager de l'Ondre



MAIRIE DE JAVERDAT

DÉCEMBRE 2025

Le mot du Maire



Cher(e)s habitant(e)s de Javerdat,
Cher(e)s lecteur(rice)s,

Une nouvelle année s'achève, emportant avec elle, les moments d'incertitude, de doute, de difficulté, de souffrance...J'invite chacun de vous à conserver le meilleur de 2025 afin de nous permettre d'écrire les pages de cette nouvelle année qui va démarrer dans quelques jours.

Depuis plusieurs années, et l'année 2025 ne l'a hélas pas démenti, plusieurs pays des quatre coins du monde connaissent une situation d'instabilité, ce qui génère un climat d'anxiété international. Parallèlement, notre pays, lui, est marqué par des périodes difficiles tant sur le plan climatique, sanitaire, économique, politique, social que chacun de nous subit, avec pour bon nombre d'entre nous, des répercussions qui ne sont pas anodines sur notre quotidien.

Toutefois, nous avons la chance d'être les habitants de Javerdat, une commune à taille humaine, qui, malgré cette période houleuse, nous permet de rester optimistes. En effet, malgré ces aléas, la commune voit ses chantiers avancer et ses projets menés à bien ; sans compter les services de proximité apportés par la municipalité qui permettent d'accompagner les administrés et ainsi réduire les différences et aplanir les difficultés de chacun.

Comme vous le savez, en mars prochain, des élections municipales seront organisées dans notre pays. Dans ce cadre, depuis le 1er septembre dernier, nous sommes entrés en période dite pré-électorale ; période très règlementée en matière de communication, ce qui explique qu'à titre exceptionnel, je ne suis pas en mesure de présenter, comme j'en ai l'habitude, les différents projets menés durant ce dernier semestre et les projets prévus pour l'année 2026. Je tiens donc à vous remercier de votre compréhension.

Aussi, en cette fin d'année, je souhaiterais profiter de cet édito pour mettre à l'honneur tous ceux qui oeuvrent pour notre commune : les agents communaux et de la France services pour la qualité de leur travail au quotidien, leur sens du service public et leur esprit d'équipe. En effet, sans eux, les services rendus à la population ne pourraient être mis en oeuvre et la commune ne serait pas ce qu'elle est. Je tiens à remercier également les bénévoles des différentes associations (au nombre de 14 sur la commune de Javerdat) qui proposent des activités extrêmement variées, permettent d'assurer un lien social et génèrent une vraie dynamique de la commune. Je souhaite remercier aussi les élus du Conseil municipal des jeunes qui, grâce à leurs idées novatrices, nombreuses, apportent un élan et une fraîcheur à notre commune. Enfin, je souhaite adresser mes remerciements aux élus qui sont à mes côtés et en particulier aux adjoints, qui font preuve d'un véritable engagement.

Ce sont tous ces acteurs qui permettent le bon fonctionnement de notre commune et ce, malgré un contexte politique et économique compliqué...sans oublier le maintien du lien social avec les habitants, où l'humain me semble si important, à fortiori dans une société qui tend à l'oublier...je les remercie tous vivement !

2025 se termine... et nous pouvons tous espérer que 2026 soit porteuse de jours heureux... notamment si chacun de nous s'efforce d'appliquer le respect, l'écoute, la bienveillance et la solidarité à l'égard des personnes qui nous entourent et ce, au quotidien.

L'Equipe municipale, le Conseil municipal des jeunes et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches. Nous n'oublions pas celles et ceux qui sont dans la peine, la maladie ou la solitude à qui nous adressons nos chaleureuses pensées. Nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2026, à vous et les personnes qui vous sont chères. Bonne Année et bonne lecture !!

Valérie PARPEIX

A noter : Cette année, la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune sera organisée le mercredi 07 janvier 2025, à 18h30, à la salle polyvalente. L'équipe municipale vous y attend nombreux.

- ▶ p. 2 Le mot du maire
- ▶ p. 4 Infos municipales
- ▶ p. 16 Vie de la commune
- ▶ p. 24 Les associations

Comité de rédaction :
Annie DARDILHAC, Patricia MAVALEIX,
Valérie PARPEIX, Frédérique TOURNEIX-DRUTEL

Mise en page et impression :
Texto Saint-Junien 05 55 02 03 91

INFOS MUNICIPALES

Etat civil

Naissances, mariages, décès

En application de la réglementation en vigueur (Règlement Général sur la Protection des Données), les informations comportant des données personnelles ne peuvent plus être publiées.

Informations diverses

SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Tél : 05 55 03 10 56

Adresse mail : accueil@javerdat.fr

Site : www.javerdat.fr

Heures d'ouverture au public :

LUNDI	9h à 12h
MARDI	9h à 12h et de 14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h
JEUDI	9 h à 12h
VENDREDI	9 h à 12h
SAMEDI	9h à 12h Permanence d'un élu

PERMANENCE DU MAIRE :

Vendredis après-midi et samedis matin, sur rendez-vous

PERMANENCE DES ADJOINTS

Les matins et les mardis après-midi

FRANCE SERVICES

Tél : 05 55 03 21 69

Pour toute démarche, une prise de rendez-vous par téléphone est nécessaire.

Horaires d'ouverture :

LUNDI	9h à 12h et 14h à 17h
MARDI	9h à 12h et 14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h
JEUDI	9h à 12h et 14h à 17h
VENDREDI	9 h à 12h
SAMEDI	9h à 12h

Pour la délivrance des cartes d'identité et passeports, la prise de rendez-vous est aussi possible par internet : <https://rendezvous-passeport.ants.gouv>

NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter en mairie dès leur installation sur la commune.

UNA-OUEST 87

Service d'aides aux personnes, portage des repas à domicile, accompagnement véhiculé, jardinage, bricolage, ateliers de convivialité...

Tél: 05 55 02 46 01

SIPES (Syndicat Intercommunal Péri et Extra Scolaire) jusqu'au 31/12/2025

AEJO 87 (Avenir Enfance Jeunesse Ouest) à compter du 01/01/2026

Responsable : Julien MASDIEUX

Tél : 05 55 03 21 00

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

M. Clarisse ROUGIER reçoit sur rendez-vous le 1er vendredi de chaque mois à la mairie d'Oradour sur Glane de 9h à 12h.

Tél : 06 25 69 37 53

ECOLE :

3, Rue de l'Ecole - Tél : 05 55 33 19 90

GARDERIE SCOLAIRE :

Horaires : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : Matin : 7h 15 à 8h 50 et soir : jusqu'à 18h 30.

Le mercredi matin : 7h 15 à 8h 50.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Cette démarche doit être effectuée par le jeune accompagné d'un de ses représentants dès ses 16 ans révolus. Se présenter à la mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que le livret de famille.

RESEAU PETITE ENFANCE (RPE) : LA PASSERELLE

Cette structure vise à informer les futurs et jeunes parents sur les différents modes d'accueil existants sur notre territoire et les accompagne dans leurs démarches.

Madame Sandra GOURSEROLLE

Tél : 05 19 99 24 42

Mail : rpelapasserelle@mutualitelimousine.fr

3

INFOS MUNICIPALES

4

COMMUNAUTE DE COMMUNES

«PORTE OCEANE DU LIMOUSIN» CDCPOL

1, av Voltaire 87200 Saint Junien

Tél : 05 55 02 14 60

Site : www.porteoceane-dulimousin.fr

Mail : contact@pol-cdc.fr

DECHETTERIE DE SAINT JUNIEN :

La déchèterie est gérée par le SYDED 87. Elle est ouverte du lundi au samedi de :

9h - 11h45 et 14h - 17h

ZI le Pavillon - Chez Jouy Saint Junien

Tél : 06 24 85 06 67

Elle est accessible à tous les administrés de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin ***sur présentation de leur badge.***

Demande de badge à faire auprès du SYDED : le badge est utilisable dans toutes les déchèteries SYDED du territoire.

www.syded87.org : Tél : 05 55 12 12 87

contact@syded87.org ou
à la mairie de Javerdat

COLLECTE DES ENCOMBRANTS.

ATTENTION : Vous devez IMPERATIVEMENT vous inscrire auprès de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin :

- Par tél : 05 55 71 78 78

- Ou à la mairie

Les dates de collectes pour l'année 2026 sont :

15/01 - 12/02 - 12/03 - 16/04 - 21/05 - 11/06 - 09/07 - 13/08 - 10/09 - 08/10 - 19/11 - 10/12.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Elle a lieu le Jeudi pour toute la commune. Sortir les poubelles la veille au soir à partir de 19h.

SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tél : 06 44 02 49 46 ou 06 72 01 90 43

MAISON DU DÉPARTEMENT, PÔLE PETITE ENFANCE

2, rue Alfred de Musset 87200 St Junien.

ASSISTANTE SOCIALE :

Mlle BONNIER Manon

Tél : 05 55 43 06 06

Permanence en Mairie d'Oradour sur Glane le mercredi matin de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 55 03 10 01

PUERICULTRICE :

Mme DEJOUANNET Sandra - Tél : 05 55 43 06 06

REFERENTE AUTONOMIE

Mme Gwenaëlle CHANTEIL - Tél : 05 55 43 06 06

POINTS « INFO FAMILLES »

Ils ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter les familles vers les services adaptés à leurs besoins

Le point local à contacter est à St-Junien
2, Place Auguste Roche - Tél : 05 55 43 06 06

Panneau Pocket

Grâce à Panneau Pocket, vous êtes tenus au courant des manifestations de la commune, des travaux et autres actualités. Panneau Pocket est un moyen de vous prévenir (en plus des médias et du message sur le répondeur de la Mairie).



LES ALERTES ET INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur App Store, Play Store ou AppGallery.

Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneauocket.com

BONNE UTILISATION !

Disponible sur App Store Disponible sur Google Play Disponible sur AppGallery



▶ *Synthèse des délibérations du conseil municipal 2nd semestre 2025* ◀

AFFAIRES GÉNÉRALES

Information relative à la demande du POL Base Ball Haute-Vienne (Conseil municipal du 19 .09.2025)

L'assemblée municipale a approuvé la proposition de l'association de Base-ball de faire un graffiti sur la face du conteneur côté stade.

Information sur la mise en place de la protection sociale complémentaire, volet santé à compter du 01 janvier 2026. (Conseil municipal du 19 .09.2025 et du 12.12.2025)

Dans le cadre de la nouvelle obligation de participation employeur qui incombe à compter du 1er janvier 2026 à la collectivité, les démarches ont été effectuées auprès des agents de la commune, pour recueillir, après information et au regard de leur situation, leurs souhaits, sur la base des trois solutions envisageables :

- Adhérer à une convention de participation qu'ils auront négociée individuellement,
- Adhérer à la convention de participation que le Centre de gestion 87 (CDG 87) doit règlementairement leur proposer, (une seule candidature suite à l'appel d'offres du CDG),
- Souscrire à une mutuelle, dite « labellisée ».

Pour mémoire, la participation minimale mensuelle de l'employeur est fixée à 15 €.

Les agents ne pourront bénéficier de la participation employeur qu'à la condition de souscrire à la modalité retenue par l'employeur.

Suite à la validation du conseil municipal d'adhérer à la démarche du CDG 87 sur la base des résultats de son appel d'offres, la réponse de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) représentant la meilleure offre de contrat de protection sociale complémentaire, volet santé, les élus proposent

que la participation employeur soit de 20€/agent.

Suite à cette démarche, une délibération a été votée à l'unanimité des membres de l'assemblée, actant le choix d'adhérer au contrat proposé par le CDG87.

Délibération actant la sortie de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche (CCHLeM) du syndicat intercommunal péri et extra-scolaire Javerdat-Cieux - SIPES- (Conseil municipal du 17.10.2025) Voir lien avec FOCUS SIPES PAGE 10

L'assemblée municipale, après échanges et prise en compte des conséquences de la dissolution du SIPES et des modalités de mise en œuvre de sa liquidation (inventaire des biens immobiliers et matériels, répartition des personnels, liquidation des engagements financiers et l'adoption d'un calendrier précis), le conseil municipal a validé à l'unanimité le retrait de la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche du SIPES à compter du 31 décembre 2025.

Délibération relative à la validation des conditions de sortie du SIPES (répartition matérielle, financière et humaine) entre Javerdat et la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche. (Conseil municipal du 12.12.2025)

Pour faire suite à la délibération acceptant la sortie de la CCHLeM du SIPES au 31.12.2025, et sa conséquence directe, la dissolution du SIPES, le comité syndical du SIPES a proposé une clé de répartition des ressources restantes du SIPES entre la commune de Javerdat et la CCHLeM, calculée sur la base de l'activité traduite en heures/ enfants sur l'année 2025.

Ainsi, Le conseil municipal a voté à l'unanimité la répartition proposée, soit 69% pour la Commune de Javerdat et 31 % pour

INFOS MUNICIPALES

6

la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche.

Délibération demandant l'adhésion au syndicat intercommunal « Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 », approuvant les statuts et définissant les activités confiées (Conseil municipal du 24.10.2025) [Voir lien avec FOCUS SIPES PAGE xx](#)

Pour assurer la continuité éducative assurée par la mise en œuvre du Projet éducatif territorial (PEDT) en cohérence avec le projet d'école conduit par l'équipe enseignante en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et l'État (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES -) il a été travaillé, en collaboration avec les communes partenaires outre Javerdat, Oradour-Sur-Glane, Saint-Brice-Sur-Vienne, Saint-Martin-De-Jussac, Saint-Victournien et Sainte-Marie-De-Vaux dont l'école de rattachement est à Saint-Victournien, un projet de création d'un nouveau syndicat.

Ainsi, il a été acté **la création d'un syndicat à la carte dénommé Avenir Enfance Jeunesse Ouest Haute-Vienne (AEJO 87)** avec pour objet **l'organisation et la gestion des activités périscolaires et extrascolaires et la coordination des actions en faveur de la jeunesse, incluant les projets éducatifs locaux et les activités culturelles et sportives.** En parallèle à ce nouveau dispositif Cieux, du fait de la volonté partagée de pérenniser le RPI Javerdat-Cieux, a validé son adhésion au nouveau syndicat.

L'assemblée municipale a décidé à l'unanimité :

- d'adhérer au nouveau syndicat intercommunal « Avenir Enfance Jeunesse Ouest Haute-Vienne (AEJO 87) », constitué des communes de Javerdat, Oradour-Sur-Glane, Saint-Brice-Sur-Vienne, Saint-Martin-De-Jussac, Saint-Victournien et Sainte-Marie-De-Vaux et Cieux,

- de valider les statuts de l'AEJO 87,

- de définir les compétences confiées à l'AEJO87 (activités péri et extra scolaires). Pour les enfants des écoles de Javerdat et de Cieux, il s'agit de maintenir l'organisa-

tion en place : les activités périscolaires (Ateliers scolaires, Temps d'activités périscolaires -TAP- et aide aux devoirs) et uniquement pour Javerdat, l'accueil de loisirs sans hébergement -ALSH- des mercredis et des vacances scolaires.

A Cieux, un ALSH spécifique est créé depuis septembre dernier par la CCHLeM pour les mercredis et les vacances scolaires.

Délibération relative à la création de servitudes de passages sur les parcelles C 1637 et C 1305 (rue des Roses) (Conseil municipal du 07.11.2025)

Considérant le nouvel aménagement communal, en matière de parcelles constructibles, entre la zone artisanale et le lotissement des Haies-Vives, le délaissé - cadastré C 1637 et C 1305- situé rue des Roses reste propriété communale. Il a donc été nécessaire de mettre en place une servitude de passage pour l'accès aux parcelles mises en vente. Cette servitude établie par acte notarié est définie comme réelle et perpétuelle et consentie à titre gratuit. Les frais d'actes sont pris en charge par la commune. Cette décision a été validée à l'unanimité.

Les réseaux eau et assainissement ainsi que les réseaux électriques et de téléphonie seront concernés par cette servitude.

Il est précisé que sur les 4 parcelles mises en vente, 3 d'entre elles ont trouvé preneur.

Délibération relative à la demande d'acquisition d'un délaissé de voirie au village de Lascaux (Conseil municipal du 07.11.2025 et du 12.12.2025)

Suite à une opération d'acquisition d'un bâtiment contiguë à sa propriété, il a été validé à la majorité, la demande d'un habitant du village de Lascaux relative à l'acquisition d'un délaissé de voirie d'environ 315m² inclus à son nouveau périmètre de propriété, ainsi que les chemins d'accès à des parcelles agricoles d'environ 2093m² (superficie définitive après bornage), inclus dans le même périmètre. L'application de cette décision sera délibérée après réalisation d'une enquête publique qui sera programmée dans les mois qui viennent après activation de la procédure corres-

INFOS MUNICIPALES

pondante. Il est rappelé que les frais occasionnés par cette vente sont à la charge du demandeur, bornage, actes notariés, etc.

La décision de lancement de la procédure d'enquête publique a été validée à la majorité des membres de l'assemblée pour une programmation début 2026.

Délibération relative à la demande d'aliénation de chemins au village de Laplaud (Conseil municipal du 12.12.2025)

Le conseil municipal a validé à la majorité la demande d'un propriétaire du village de Laplaud sollicitant l'acquisition d'un tronçon de chemins situés sur ses terres, sous réserve des conclusions de l'enquête publique nécessaire pour mener à bien cette vente ; il est rappelé que les frais occasionnés par cette vente sont à la charge de l'acquéreur : bornage, actes notariés, etc....

Les autres demandes ont été rejetées à l'unanimité.

Délibération relative à la mise en place de l'enquête publique en vue d'aliénations de chemins aux villages de Lascaux et de Laplaud et d'acquisition d'airage aux villages de Lascaux et de La Valette (Conseil municipal du 12.12.2025)

Dans le cadre de l'examen des demandes suivantes :

- d'acquisition d'un airage situé au village de La Valette enclavées dans les parcelles A 640, A 817, A642, A641,

- d'aliénation des chemins situés entre les parcelles C 1030, C 1033, C 1034, C 1024, C 1035, C 1036, C 1038, C 1041, C 1055, C 1042 ainsi que le délaissé de voirie situé entre les parcelles D 606, D 605, D 1041 au village de Lascaux,

- d'aliénation d'un tronçon de voirie au village de Laplaud, situé entre les parcelles C 666, C 667, C 668.

la procédure communale d'aliénation d'une partie du domaine privé communal qui prévoit les conditions de recevabilité des demandes, notamment en matière d'absence d'usage public de longue durée, de rupture de continuité avec les circuits de chemins communaux

et d'absence pour les segments concernés, de desserte d'un autre propriétaire que le demandeur, est activée.

Considérant qu'au-delà des critères communaux pour répondre à ces demandes, il y a lieu de faire procéder à enquête publique pour valider la faisabilité des opérations sollicitées, et que les frais occasionnés par ces opérations : frais de géomètres, actes notariés, etc. sont à la charge des demandeurs, selon l'article L 161-10 du code rural et de la pêche, l'assemblée municipale a répondu favorablement à la majorité aux demandes d'aliénation aux villages de La Valette, Lascaux et Laplaud, sous réserve de la faisabilité confirmée, via l'enquête publique,

Délibération relative aux projets à inscrire dans le cadre des demandes de subventions auprès des services de l'Etat (DETR) et du Département (CTD) (Conseil municipal du 07.11.2025)

Dans le cadre de la campagne d'appels à projets en vue de l'attribution de la Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) et de la possibilité d'effectuer des demandes de subventions dans le cadre des Contrats territoriaux départementaux (CTD) pour l'année 2026, les projets relatifs à des investissements compatibles avec les critères d'attribution desdites subventions, ont été validés à l'unanimité des membres de l'assemblée municipale ; il s'agit de :

- La sécurisation et la rénovation énergétique via le changement des huisseries du restaurant scolaire,
- Des travaux d'étanchéité de l'écluse et l'aménagement touristique des abords,
- La sécurisation de l'entrée de bourg côté Est (vers Oradour s/ Glane).

Délibération relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV - programmation 2026 d'opération d'enfouissement des réseaux (Conseil municipal du 07.11.2025)

En référence à l'adhésion de notre collectivité au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), couvrant entre autres l'éclairage public, et sa compétence en matière de maîtrise d'ouvrage, le conseil municipal a validé à l'unanimité la désignation du SEHV

INFOS MUNICIPALES

8

en qualité de maître d'ouvrage concernant l'opération d'enfouissement des réseaux d'éclairage public des villages de La Clautre et de Peyrahout programmée pour 2026. Dans ce cadre, le SEHV assurera :

- la définition des conditions techniques de réalisation de l'opération sur la base de l'avant-projet sommaire effectué en 2025 et l'assistance nécessaire au choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux,
- La définition des conditions financières,
- Sa mission d'expertise pour l'étude et l'installation de matériels économes en énergie et une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine de la commune. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

Délibération relative à l'accord de principe pour étude sur un transfert éventuel de la compétence voirie à la Communauté de communes Porte Océane du Limousin (Conseil municipal du 07.11.2025)

L'examen de la demande de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin pour un transfert éventuel de la compétence voirie intra bourg (entre les panneaux indicateurs « Javerdat ») a fait l'objet d'une réflexion de l'assemblée.

L'assemblée municipale a validé à l'unanimité la proposition de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin d'examiner cette demande qui se traduit par l'étude de faisabilité d'un transfert éventuel de la compétence voirie intra bourg, incluant les transferts de charges correspondants. L'opportunité de cette proposition consiste à regrouper la totalité des opérations de voirie au niveau intercommunal (la CCPOL gère tout le reste de la voirie des 13 communes) facilitant ainsi les négociations des tarifs des travaux relevant de la procédure des marchés publics.

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération tarifs cantine - garderie année scolaire 2025/2026 (Conseil municipal du 07.11.2025)

Comme chaque année, les tarifs de la cantine et de la garderie, en harmonie avec la commune de Cieux, sont réévalués et votés à l'unanimité. Cf. Tableau ci-après :

Proposition 2025/2026

Tarifs du restaurant scolaire :

- 2.55€ pour les enfants
- 7.50 € pour les adultes

Tarifs de la garderie

- 2,80 € pour la journée (matin + soir)
- 1,80 € pour le matin ou le soir
- 30 € pour le forfait au mois (à compter de 11 jours de présence)
- 5 € par 1/4 d'heure supplémentaire, sans motif et sans prévenir (sauf motif imprévisible),

Délibération relative à l'acceptation du versement anticipé des recettes du SIPES après dissolution (CAF, participations familiales...) (Conseil municipal du 12.12.2025)

Pour faire suite au besoin pour le SIPES de clôturer son année budgétaire, alors que des recettes seront effectuées à postériori de la clôture du SIPES au 31.12.2025 (paiements des familles, subvention CAF de clôture d'exercice, remboursements divers,...) qui seront perçues par la commune de Javerdat sur le premier quadrimestre 2026, il est voté à l'unanimité le versement anticipé desdites recettes du Sipes après dissolution, d'un montant de 10 000 € ; ce montant permet d'assurer la liquidation des dépenses de fin d'année, salaires des agents et les charges rattachées ainsi que les factures des fournisseurs.

Délibération relative aux versements des participations de fonctionnement à « L'AEJO87 » pour l'année 2026 (Conseil municipal du 12.12.2025)

Afin de respecter les organisations en place en matière de continuité éducative, au niveau du RPI Javerdat-Cieux en référence au Projet éducatif territorial (PEDT) auparavant porté par le SIPES, un nouveau syndicat, l'AEJO87 (Avenir Enfance Jeunesse Ouest Haute-Vienne), est créé au 01.01.2026. Ce dernier reprenant les mêmes missions que le SIPES, à savoir la gestion et

INFOS MUNICIPALES

la coordination des activités périscolaires et extrascolaires.

Afin d'assurer le déploiement des activités animées par les personnels du syndicat, chaque commune contribue financièrement au bon fonctionnement des activités, en référence aux coûts prévisionnels pour l'année 2026 qui s'élèvent pour Javerdat à 23 104,88 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place d'un planning de versement de sa contribution, comme suit : 4/12e en janvier 2026 : 7 701.63€ ; 6/12e en avril 2026 : 11 552.44€, 2/12e en septembre 2026 : 3 850.81€. Il est précisé que ce montant sera à ajuster début septembre 2026 en fonction des heures enfants réalisées par les enfants habitant la commune de Javerdat.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN (CCPOL)

Délibération relative au rapport d'activités de la CDCPOL 2024 (Conseil municipal du 07.11.2025)

Considérant que la Communauté de communes Porte Océane du Limousin a réalisé son rapport d'activités 2024 et que ce dernier a été adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal, les élus municipaux valident à l'unanimité ledit rapport attestant ainsi qu'ils peuvent en prendre connaissance. Ce document est disponible en mairie et sur les sites de la CCPOL et de la commune.

Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

En lien avec les affaires financières de la commune, suite à un calcul du FPIC par les services de l'Etat plus favorable que les exercices précédents, - et non anticipé par le budget primitif 2025 - un versement d'un montant de 10 780 €, au bénéfice de notre commune a été validé ; l'opération est programmée avant la fin de l'année.

Information tourisme

Suite à une démarche du Conseil départemental de créer une société publique locale (SPL) dédiée aux tourismes, La SPL Terres du Limousin a été créée au service d'une vision partagée pour le développement de notre destination touristique. La démarche intercommunale a abouti à l'adhésion de la CCPOL à la SPL Terres du Limousin entraînant de fait la disparition de l'association qui gérait les 3 offices de tourisme de la CCPOL (Saint-Junien, Oradour-Sur-Glane et Rochechouart). Cette dernière a été dissoute il y a quelques semaines. Toutefois, les personnels intégrés à la nouvelle structure poursuivent leurs missions dans un cadre élargi avec une force de frappe et des outils visant la mise en valeur de notre territoire et l'amélioration de son attractivité.

Il est à noter que les 3 points d'accueil touristiques sont maintenus - Saint-Junien, Oradour-Sur-Glane et Rochechouart - avec pour certains des implantations différentes en adéquation avec les centres touristiques des communes concernées.

Suite à un projet intercommunal de vente des gîtes de la Chassagne, sur la commune de Videix, ces derniers redeviennent, après décision de l'assemblée municipale, propriété communale.

9

► *FOCUS : Parc éolien Ponty-Grand-Mareu* ◀

Le recours contre le projet éolien a été rejeté.

La majorité municipale a reçu cette information avec satisfaction. Cette décision à l'issue d'un long jugement qui analyse la totalité des arguments présentés par les parties en présence, n'est que justice. Sans

revenir sur l'ensemble des informations - qui vous ont été transmises régulièrement et de façon transparente - qui traduisent l'accompagnement du projet effectué par les élus (Charte de bonnes pratiques, comité de pilotage, création de la Société par Actions Simplifiées - la SAS PONTY-GRAND-MAREU - incluant la commune, etc.), le pro-

INFOS MUNICIPALES

10

jet porté par la société Escofi, validé par la majorité municipale, est jugé conforme en tous points aux exigences réglementaires.

Le sérieux et le travail de qualité des entreprises chargées de la réalisation des études d'impacts y ont grandement contribué.

En effet la garantie de capacités financières et techniques suffisantes pour assumer l'ensemble des exigences susceptibles de découler du fonctionnement, de la cessation éventuelle de l'exploitation d'activité de la société Escofi, l'analyse des résultats des études a généré un projet de qualité, adapté aux contraintes identifiées pour coller aux plus près des exigences réglementaires ; pour rappel, sans revenir sur les détails, les études d'impacts ont intégré scrupuleusement les prescriptions réglementaires, résultats formalisés à l'appui, notamment les éléments suivants :

- Une analyse hydrologique, hydrogéologique et hydrographique de la zone d'implantation du projet.
- Un volet écologique incluant les méthodes d'inventaires de l'avifaune aux 2 périodes requises par la loi (phases migratoires de l'automne et du printemps) ; l'étude d'impact évalue parfaitement la présence et la sensibilité des espèces d'oiseaux patrimoniales, tant lors des travaux de construction qu'en phase d'exploitation concernant les espèces à enjeux très fort, fort et modéré selon les périodes.
- Une implantation du parc définie de façon à avoir une faible emprise sur l'axe de migration principale et des éoliennes implantées en ligne et à proximité les unes des autres, ce qui comporte moins de risques pour les oiseaux.

- Un suivi écologique du chantier qui sera mis en place avec l'intervention d'un cabinet indépendant pour assurer la coordination environnementale du chantier et veiller au respect des prescriptions environnementales.

Enfin, comme le précise le jugement établi par les magistrats de la cour administrative d'appel de Bordeaux, elles estiment « qu'il résulte de l'examen que le projet autorisé par l'arrêté litigieux comprend un dispositif de suivi permettant d'évaluer

l'efficacité des mesures d'évitement et de réduction et, le cas échéant, de prendre toute mesure supplémentaire nécessaire pour garantir l'absence d'incidence négative importante sur le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées »

À noter que le projet répond à la réglementation d'urbanisme. D'une part, il est cohérent avec les délibérations relatives à la définition des zones d'accélérations des énergies renouvelables, incluant le projet de parc éolien, validées par le conseil municipal en décembre 2024 et confirmées en mars 2025. D'autre part, il est conforme aux orientations des documents d'urbanisme en cours d'approbation (Schéma de Cohérence Territorial Charente et Limousin) ou d'élaboration (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -PLUI de la CCPOL) , qui vont bientôt s'appliquer sur le territoire.

Enfin, pour préciser le modèle économique retenu pour l'exploitation du parc, les recettes générées sont pour partie redistribuées à la petite vingtaine de propriétaires fonciers signataires des promesses de baux, dont les parcelles sont situées dans le périmètre d'étude initial du projet, en maintenant leur soutien au développement du projet. D'autre part, la possibilité de devenir actionnaire de la SAS PONTY-GRAND-MAREU- actionnariat ouvert uniquement aux habitants de Javerdat et du territoire de la CCPOL étendu au périmètre immédiat de la commune de Javerdat- renforcera le modèle économique et participatif de l'exploitation du parc.

La commune de Javerdat et ses habitants ont déjà perdu 2 ans de production d'énergie renouvelable, soit l'équivalent de la consommation d'électricité (hors chauffage) de 2 fois 9500 habitants /an sans compter la perte de recettes importantes qui auraient bénéficié à nos collectivités locales, dans une période où les dotations se font rares !

Il est donc temps, nous l'espérons, que cette page se tourne et que nous puissions aller de l'avant et travailler collectivement et sereinement pour l'intérêt de Javerdat et de ses habitants.

► Focus sur le Syndicat Péri et Extra Scolaire Javerdat-Cieux



FOCUS SUR LE SYNDICAT PERI ET EXTRA SCOLAIRE JAVERDAT-CIEUX

Unilatéralement, la Communauté de communes du Haut Limousin en marche, (CCHLeM), portant la compétence jeunesse au nom de la commune de Cieux et représentant donc cette dernière au sein du syndicat, a décidé de sortir du SIPES, entraînant de fait la possibilité de dissolution du SIPES à soumettre au comité syndical. Pour allier projet intercommunal -CCHLeM - et respect du projet communal de Javerdat, une condition préalable indéfendable a été fixée.

La preservation du Regroupement Pedagogique Intercommunal (RPI) JAVERDAT-CIEUX

RPI, auquel est articulé le Projet éducatif territorial (PDET) porté par le SIPES qui assure son pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du (PDET) en cohérence avec le projet d'école (qui concerne les 2 écoles de Javerdat et de Cieux) porté par l'équipe enseignante et les partenaires de l'école (parents d'élèves, élèves, élus, délégués départementaux de l'équipe enseignante, animateurs, ...).

Un peu d'histoire :

Depuis 25 ans, précisément le 01.09.1999, les communes de Javerdat et de Cieux sont réunies sous forme de Regroupement pédagogique, devenant ainsi le Regroupement Pédagogique intercommunal (RPI Javerdat-Cieux) créé en partenariat avec l'Education nationale, l'Etat, notamment jeunesse et sport, la CAF et le Département.

Le SIPES, créé en décembre 1999, a pour vocation de définir, coordonner, accompagner, animer, évaluer ...les activités péri et extrascolaires en cohérence avec celles relevant du cadre scolaire, définies au tra-

vers du projet d'école. Ce dernier s'articulant au PDET traduit par un plan d'actions pluriannuel (2023-2026).

Le plan d'action défini, coordonné, et mis en œuvre par le SIPES, évalué annuellement est issu de cette complémentarité projet d'école/ PDET, visant ainsi à conforter l'action éducative de l'équipe enseignante en introduisant des variantes en termes de ressources, de méthodes et de moyens pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre scolaire, prolongée dans le cadre périscolaire.

Le transfert de la compétence jeunesse par la commune de Cieux à sa Communauté de communes de rattachement, dans le milieu des années 2000, a généré l'adhésion de la CCHLEM au SIPES, en lieu et place de la commune de Cieux, pour poursuivre la mise en œuvre des projets du SIPES au service des enfants et des familles de Cieux ; une convention de partenariat pluriannuelle entre la CCLHLeM et le SIPES permettait la poursuite des organisations telles que définies initialement.

Et maintenant ?

Nous avons validé la dissolution du SIPES et une recherche de solutions pérennes a été engagée pour assurer les organisations constitutives de la continuité éducative en place en élargissant le partenariat aux communes voisines avec l'appui de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin (CCPOL), des services de l'Etat, et de la CAF en cohérence avec la convention globale Territoriale (CTG) portée par la CCPOL.

Ainsi, parallèlement à la dissolution du SIPES, et considérant d'une part l'importance du maintien d'une continuité des services proposés aux familles et aux enfants et d'autre part, le soucis de pérennité de

INFOS MUNICIPALES

l'équipe d'animation qui assure le suivi du public accueilli, le principe de créer un nouveau syndicat élargi aux communes réunies dans un dispositif de réflexion appelé « Village d'avenir » a été retenu.

Pour ce faire, sur la base de questionnements communs en matière de mise en œuvre des politiques communales à l'attention de la jeunesse (de 3 à 17 ans), les communes de Javerdat, Oradour-Sur-Glane, Saint-Brice-Sur Vienne, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Victournien, Sainte-Marie-de-Vaux (rattachée à Saint-Victournien dans le cadre de la carte scolaire), et Cieux se sont unies pour permettre la poursuite des organisations scolaires et périscolaires constitu-

tives de la continuité éducative issue de l'articulation des différents projets, dont le PEDT.

En accord avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), la mise en œuvre du PEDT 2023-2026 est prorogée jusqu'au mois de juillet 2026, donnant ainsi aux membres du nouveau syndicat un délai de 6 mois (1er semestre 2026) pour travailler sur le prochain PEDT, élargi à toutes les communes membres du nouveau syndicat pour la période 2026-2028 pour une mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2026.

12

Election Municipale

Date limite d'inscription sur les listes électorales le 6 Février 2026.

Pour plus d'informations, prendre contact avec la Mairie.

Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales en France. **Vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Javerdat, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable, jusqu'alors, aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

► Conseil municipal des jeunes (CMJ) ◀

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 20 septembre.

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour :

- **Aménagements de la cour de récréation de l'école** : un sondage avait été soumis à la fin de l'année scolaire aux élèves de l'école afin de recueillir leurs souhaits et idées pour l'aménagement de la cour de récréation. Les jeunes élus ont commencé le dépouillement du sondage. Les réponses des élèves ont été très nombreuses et les conseillers n'ont pas pu terminer l'inventaire avant la fin de la séance. Ils poursuivront lors de la prochaine séance afin de décider des aménagements les plus pertinents et qui correspondent aux attentes du plus grand nombre. Certains seront déçus mais, d'ores et déjà nous sommes au regret de vous annoncer que l'idée de la piscine dans la cour ne pourra pas être retenue !

- **Finalisation du parcours de santé** : les agrès viennent d'être livrés et pourront être installés dès que l'emploi du temps des agents municipaux et les conditions météo le permettront. Les élus se sont rendus sur place pour valider définitivement l'emplacement des différents agrès, en tenant compte des contraintes techniques d'installation et d'entretien des équipements. Pour rappel, le parcours sera installé entre l'aire de camping-car et l'écluse.

- **Potager du CMJ** : La météo et les planning des uns et des autres n'ont pas permis de ramasser les pommes de terre du jardin fin-août/début septembre. C'est donc le 10 octobre, à une date que les jardiniers puristes trouveront peu orthodoxe, que la récolte a eu lieu. Les pommes de terre s'étaient bien conservées et la récolte fut bonne. En revanche, la plantation trop tardive et la chaleur de l'été ont eu raison des potimarrons ... Aucune citrouille à l'horizon.

- **Repas intergénérationnel** : Comme c'est désormais une tradition, les jeunes élus ont convié le dimanche 16 novembre les Ainés de la Commune à un repas convivial en mode « auberge espagnole ». Avec les pommes de terre du jardin et des potimarrons achetés au maraîcher du marché du samedi soir, une soupe a été concoctée et tout le monde s'est régalé et a passé un très bon moment. Les jeunes élus remercient tous les participants pour leur venue.

- **Téléthon** : Les jeunes avaient émis l'idée d'organiser un « Loup Garou » géant (pour les non-initiés, il s'agit d'un jeu de société très prisé des enfants et adolescents). Cela s'est concrétisé le dimanche 7 décembre avec l'organisation d'une après-midi récréative avec deux sessions de Loup Garou et de nombreux autres jeux de société. Cette demi-journée s'est inscrite dans le cadre du Téléthon.

13



INFOS MUNICIPALES

France Service



France services



Horaires d'ouvertures

Lundi : 9h-12h / 14h-17h

Mardi : 9h-12h / 14h-17h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 14h-17h

Vendredi : 9h-12h /
Permanence téléphonique
l'après-midi

Samedi : 9h-12h / Rendez-vous uniquement la matin

Nous contacter

Téléphone :

05.55.03.21.69

Mail :

javerdat@france-services.gouv.fr

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Permanences fixes

Mission Locale : 3ème jeudi de chaque mois

Conciliateur de justice : Sur rendez-vous

Nov'Habitat : Chaque trimestre sur RDV



INFOS MUNICIPALES

► Travaux de Sécurisation de l'entrée de bourg côté ouest ◀

Un long travail de réflexion a été lancé en 2022, avec le Département de la Haute-Vienne, la Gendarmerie de Saint-Junien, l'Agence technique de la Haute-Vienne (ATEC 87) et le Conseil en Architecture, en Urbanisme et environnement (CAUE) pour essayer de trouver une solution afin de ralentir les automobilistes d'une part et sécuriser les piétons d'autre part, sur les entrées de bourg de la commune de Javerdat traversée par la RD 711.

Après plusieurs propositions d'aménagement par le Cabinet d'architecture SALTUS, après étude des moyens financiers de la commune régis en partie par les subventions allouées par le Département de la Haute-Vienne et l'Etat, et après réunion publique fin août 2025, les travaux ont démarré fin octobre et devraient se terminer fin janvier 2026.

Ces travaux vont permettre aux piétons de déambuler le long de la RD 711, entre le lotissement le Nicoullaud et l'école, sur une piste qui leur sera dédiée. Cette piste sera suffisamment large pour permettre aux personnes à mobilité réduite tout comme les personnes avec des enfants en poussettes,

de se promener en se sentant en sécurité. Par ailleurs, la réfection du virage au niveau du pont de l'Oncre et la pose d'un ralentisseur plateau devraient obliger les automobilistes à ralentir. Enfin, un petit parking va être créé en bas du bourg, afin de permettre aux randonneurs de stationner et d'emprunter ce cheminement qui rejoint les différentes passerelles sur l'Oncre et mène jusqu'à l'aire de camping-cars d'un côté vers le chemin qui rejoint le Village de La Perrière de l'autre côté. Les élus du CMJ s'appuieront sur ce cheminement pour réaliser leur parcours santé qui devrait être opérationnel au début du printemps prochain.

La Municipalité prie les riverains concernés et les usagers de bien vouloir l'excuser pour les désagréments occasionnés et les remercie de leur compréhension.

Par ailleurs, une étude ayant déjà été menée sur la sécurisation de l'entrée de bourg côté est (toujours sur la RD 711, rue de l'école, vers Oradour Sur Glane), des travaux devraient être entamés prochainement, sous condition d'obtention de subventions.

15



► Cimetière - Reprise de concessions ◀

Comme cela a été fait pour la partie la plus ancienne du cimetière (partie basse côté route) il y a 2 ans déjà, la Commune de Javerdat a poursuivi son travail d'aménagement du cimetière.

En effet, une 2^{ème} phase de reprises de concessions (partie basse côté pré) en cours de finalisation, est réalisée par l'entreprise ROUGIER de Rochechouart. La Municipalité prie tous les visiteurs et utilisateurs de bien vouloir l'excuser pour les désagréments occasionnés lors des travaux, même si des précautions particulières ont été prises, notamment en termes de calendrier (travaux réalisés entre la fin des fêtes de la Toussaint et le début des fêtes de Noël).

Parallèlement, ce travail permet la mise en œuvre d'une informatisation du cimetière en mairie, afin de faciliter à terme, la gestion de ce site et les ventes futures de concessions.



16

► Le Téléthon ◀

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), L'Association des Parents d'Elèves (APE), Le centre de loisirs, Le biblion, le Comité des Fêtes, soutenus par la commune, ont proposé un après-midi récréatif au profit du Téléthon, le dimanche 7 décembre.

Les nombreux visiteurs ont pu partager un moment agréable autour de jeux de société divers et variés. Plusieurs parties de Loup Garou ont été animées par les Jeunes du CMJ. Les parents d'élèves de l'APE avaient confectionné des gâteaux, le

Comité des Fêtes a fourni les boissons et le chocolat chaud. le Biblion a proposé des lectures de contes et les enfants du Centre de Loisirs ont fabriqué des cartes de Noël, mis en vente pour l'occasion. Le Père Noël a même fait une petite visite pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Une cagnotte a été mise à disposition pour que chacun puisse contribuer à la bonne cause. La totalité des gains sera reversée au Téléthon.



► Cérémonie du 11 Novembre 1918 ◀

C'est par une belle matinée d'automne que nous avons célébré le 107ème anniversaire de la signature de l'Armistice de la Première guerre mondiale datant du 11 novembre 1918.

Comme chaque année, les représentants des anciens combattants, les porte-drapeaux, les élus de Javerdat mais aussi le Maire d'Oradour sur Glane, le Maire de Cieux ainsi que les enfants et ados du Conseil municipal des jeunes de Javerdat, sans oublier les administrés de la commune et des communes voisines ont répondu présents.

Un des représentants des anciens combattants a lu le message officiel de l'Union

française des Associations des combattants et victimes de guerre puis les enfants du Conseil municipal des jeunes de Javerdat ont lu un poème à plusieurs voix, avant la lecture du texte officiel de la Ministre des Armées, par Madame le Maire. S'en sont suivis le dépôt de gerbes, la minute de silence puis l'Hymne national...une belle façon d'honorer la mémoire des soldats tombés aux combats, de rendre hommage à l'ensemble des Morts pour la Nation et en particulier à ceux de la commune de Javerdat.

Cette cérémonie émouvante s'est terminée par le verre de l'amitié, à la Maison des associations.



17

► Octobre Rose ◀

Cette année encore, la Commune de Javerdat a arboré des parapluies roses à proximité de la Mairie, durant tout le mois d'octobre...

C'est un moyen d'afficher son attachement à une cause importante qu'est la lutte contre les cancers du sein...

Mais aussi, une façon de sensibiliser les femmes et de les inviter à se faire dépister ; nous savons toutes et tous qu'un cancer décelé à un stade précoce, peut, dans bon nombre de cas, être guéri...

Enfin, c'est une manière d'apporter notre soutien à toutes les personnes touchées - des femmes bien sûr, mais aussi des hommes - et de briser le tabou, de libérer la parole autour du cancer du sein.



Parapluies achetés par Madame le Maire sur ses fonds propres.

Haiecolier

Exceptionnellement, la Fédération de chasse de la Haute-Vienne a organisé une session supplémentaire de l'opération « HAIECOLIER » sur l'année 2025.

En effet, habituellement, cette opération est conduite au printemps. D'ailleurs, la Commune de Javerdat avait participé à cette session de plantations le 25 mars dernier.

Par conséquent, pour la 5ème année consécutive et donc la 6ème session, l'école de Javerdat, en partenariat avec la Fédération de chasse de la Haute-Vienne et la Commune, a participé au projet « HAIECOLIER ».

Cette opération s'est déroulée le mardi 18 novembre 2025, sous un soleil radieux.

Chaque élève, muni de plantoirs, seaux et arrosoirs, a pu planter un arbre ou un

arbuste, selon un plan défini, en bordure du lotissement intercommunal « les Haies Vives », soit une cinquantaine de mètres de long sur 2 mètres de large d'essences les plus variées (églantines, poiriers, noisetiers...) fournies par la Fédération de chasse 87. Ce travail s'est fait sous le regard et les conseils des chasseurs de la Fédération départementale et de l'association de chasseurs de Javerdat (ACCA), sans oublier les agents techniques communaux, les enseignantes et les élus.

En amont de cette mise en pratique, les enseignantes ont travaillé avec leurs élèves sur la biodiversité et l'écosystème dans les haies ; une façon de les sensibiliser à la protection de l'environnement.

Un bel après-midi d'échanges et de partage de connaissances, un véritable enrichissement pour tous.



▶ Repas de Noël des Aînés ◀

Cette année encore, la Municipalité de Javerdat a décidé de reconduire l'organisation du repas de Noël des Aînés de la commune ; ce déjeuner a eu lieu le samedi 29 novembre dernier.

Ce moment convivial et festif qui a réuni une cinquante d'habitants, a rencontré un véritable succès auprès de nos invités.

C'est Rachel, notre agent de restauration communal, qui, assistée de Christelle et Isabelle, employées municipales, a élaboré le repas, aidées de Mary, Corentin et Lilian, jeunes bénévoles de Javerdat, pour le service. Aurélia, la fromagère du Petit marché du samedi soir, a quant à elle, animé ce bel après-midi, en musique, chants et danses ; l'Equipe municipale les remercie tous chaleureusement.

Les Aînés de la commune n'ayant pu se déplacer ce jour-là, se verront remettre un panier garni par les élus municipaux, fin décembre.

Madame le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux souhaitent de belles fêtes à tous les aînés de Javerdat.



19

▶ FREDON ◀

Votre collectivité adhère à la FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Nouvelle Aquitaine) agréé par l'état pour le suivi des plans de luttes collectifs pour la protection des cultures.

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de luttes.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons Bizet feral) mise à disposition de cages pièges.
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes.

- Diagnostic et installation d'éco pièges pour les chenilles processionnaires du pin.

- Frelon à pattes jaunes : Campagne de piégeage des reines fondatrices à partir de février. Inscription au secrétariat de la mairie. Régulation des populations de ragondins.

Concernant la régulation des populations de ragondins, de nombreux individus circulent le long des cours d'eau, dans les étangs et impactent le milieu par des dégradations de berges et transmettent des maladies aux animaux d'élevage. Afin d'éviter une augmentation rapide de la population (un couple génère en deux ans 90 individus) une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au 05 55 04 64 06.

VIE DE LA COMMUNE

Adil

UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

Pensez à l'ADIL 87 !



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

20

- Relations propriétaires-locataires : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...
- Accession à la propriété : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- Copropriété : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- Relations de voisinage : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- Urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- Fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- Amélioration de l'habitat : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

Informations neutres et gratuites :

adil₈₇ 05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30
www.adil87.org

DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

VIE DE LA COMMUNE

Una

UNAQuest 87



ENTRETIEN DU DOMICILE



ASSISTANCE AUX FAMILLES



SERVICE MANDATAIRE



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



UNA OUEST 87

60 ANS



10 Bd de la République 87200 SAINT-JUNIEN
05 55 02 46 01
accueil@unaouest87.fr
www.unasaintjunien.fr

**-50 %
REDUCTION
DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

ATELIERS DE CONVIVIALITÉ



ASSISTANCE ADMINISTRATIVE



ASSISTANCE À LA PERSONNE



**ASSISTANCE AUX PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP**



BRICOLAGE



JARDINAGE



Un seul objectif : « Mieux vivre chez soi »



21

Bulletin municipal n°67 - Décembre 2025

Le Messager de l'Oncre

VIE DE LA COMMUNE



Liste des commerçants et Artisans

22

- AUTHIER Delphine -
Accessoires et objets illustrés
10 Laplaud, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 51 41 51 48

- BONNET Aurélia -
Fromages et produits du Cantal
Place du champ de foire à JAVERDAT,
le samedi soir
Tél. : 07 71 89 53 27

- J et M BOURGOIN -
Portail - Métallurgie - Serrurerie - Charpente métallique – Couverture - Bardage
4 la Chauvie, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 59 02 14 64
bourgoinjoel70@gmail.com

- BOURGOIN Jonathan -
Travaux de couverture et zinguerie
3 Bellevue, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 59 14 25 41

- CREALOVE BIJOU -
Création de bijoux et accessoires fantaisie
2 le Chêne vert, 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 86 50 82 25 (par sms) –
Facebook, Instagram

- ECURIE DES HERSES -
Centre équestre, manège, pensions
15 Les Herses, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 83 30 92 72

- GAUCHON Patrick -
Travaux de placo, peinture, carrelage,
faïence et accompagnement aux travaux
22 Le Pic, 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 86 02 84 16

- GIRAULT Anthony -
Maraîcher, fruits légumes et plants
Entretien d'espaces verts
Place du champ de foire à JAVERDAT,
le samedi soir
Tél. : 06 88 05 91 71

- GRANADOS Christophe -
Maçonnerie couverture
6 Rue de l'Ecole, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 29 59

- KODDE Rogier -
Bois de chauffage
1 le Chêne Pignier, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 30 61 34 46

- LA FERME DE LA CHOUETTE BLANCHE -
Fournil Paysan - Boulanger
15 La Valette, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 65 38 00 74

VIE DE LA COMMUNE

de la Commune



- L'AUBERGE LIMOUSINE -

Bar, Tabac Relais poste, Française des jeux,
3 rue du Cèdre, 7520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 11 10

- LEFEBVRE Yoan -

Installateur de panneaux photovoltaïques
9 le Pic, 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 83 44 47 63

LEFLERS ROLAND

Tous travaux espaces verts
Les Maurants, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 01 25 65 11

- MAHE Frédéric -

Couverture et charpente
7 le Pic, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 25 07

- S.A R.L MERIGOT -

Pompes funèbres - Marbrier
15 Rue de l'Ecole, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 19 19

- MILLOT Johana -

**Dorure et Polychromie : conservation,
restauration et création**
87520 JAVERDAT
Tél. : 06 72 21 52 63

- MOREL Karine-

**Hypnothérapeute,
Thérapie Cognitive comportementale,
préparatrice mentale**
3 rue des Roses, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 80 33 57 05

- RIVIERE Cédric -

Dépannage de toiture
1 Moulin de Peyrahout, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 89 12 34 23

- SPOT Le Camion Vrac 87 -

**Produits alimentaires, d'hygiène et de
droguerie en vrac**
Place du Champ de Foire - 87520 JAVERDAT
Le samedi soir
Tel : 06 75 18 57 20

Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à vous manifester à la mairie si vous êtes un artisan ou un auto-entrepreneur de la commune pour figurer sur un prochain numéro du Messager de l'Oncre.

23

ASSOCIATIONS

► *Les jeunes d'Antan* ◀

Le Club des Jeunes d'Antan a repris ses activités le 2 septembre 2025 et réunions tous les 1er mardis de chaque mois de 14h30 à 17h30. Notre traditionnel repas d'Automne s'est tenu le 15 Novembre 2025 au restaurant « La Marchadaine » à Montrollet (Charente) avec 20 personnes.

Le goûter spécial NOËL a été reconduit le 2 décembre 2025 avec friandises et chocolats. L'année 2026 arrive : c'est la couronne des rois le 6 janvier 2026 puis le 3 février l'Assemblée Générale avec dégustation des crêpes, le 3 Mars certainement les beignets du carnaval. Les autres activités seront proposées dans le courant de l'an-

née toujours avec les jeux pour passer un bon moment. Si vous désirez nous rejoindre nous vous accueillons avec grand plaisir. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une merveilleuse Année.

Le bureau



► *Le comité des fêtes* ◀

Cet été, le Comité des Fêtes a organisé le marché festif et le concours de pétanque.

Le marché festif s'est déroulé le samedi 26 juillet et les producteurs et les gourmands ont répondu présents encore une fois. Tout le monde a passé une très bonne soirée, dans une ambiance musicale assurée par Aurélia.

Le concours de pétanque a eu lieu le dimanche 3 août. Des équipes de 3 joueurs se sont affrontées dans la bonne humeur.

Cet automne, le concours de belote a eu lieu le samedi 15 novembre dans une ambiance conviviale. Nous avons fait salle comble.

Enfin, le dimanche 7 décembre, sous l'impulsion du Conseil Municipal des Jeunes et de la Municipalité, avec le concours de l'APE, du Biblion et du Centre de Loisirs, un après-midi jeux de société a été organisé dans le cadre du Téléthon et les gains des ventes de gâteaux, boissons, objets confectionnés ont entièrement été reversés au Téléthon.

Nous tenons à remercier les entreprises qui nous soutiennent : Les Pompes Funèbres MERIGOT, le supermarché U Express d'Oradour sur Glane et le Crédit Agricole de Saint Junien.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous en 2026

Voici quelques dates à retenir:

- Le vendredi 16 janvier à 20h : Assemblée Générale.

- Le samedi 7 mars à 20h : Concours de belote.

- Samedi 20 et dimanche 21 juin : Fête du village, feu d'artifice, vide grenier.

Suivez-nous sur notre page Facebook : Comité des fêtes de Javerdat.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour nous aider à proposer des activités tout au long de l'année, vous pouvez contacter Patricia au 06-14-38-29-57. N'hésitez pas à participer à notre Assemblée générale du vendredi 16 janvier à 20h à la maison des associations

Le bureau



ACCA



25

Nous avons la chance de vivre notre passion dans une commune rurale, héritage transmis pour bon nombre d'entre nous, de générations en générations. Nos grands-parents, parents, frères et sœurs, cousins, ont arpenté les chemins, bois et prés au fil des années, ont donné des surnoms improbables à certains endroits qui sont toujours utilisés aujourd'hui.

Que de souvenirs : se dépêcher à faire les devoirs le vendredi soir, demander gentiment aux parents l'autorisation d'aller à la chasse et surtout avoir été sage la semaine pour ne pas avoir la déception d'entendre « tu es puni »...

Le matin, se réveiller de bonne heure (bien souvent avant que le réveil ne sonne), sauter dans ses bottes, sans oublier sa corne, mettre le collier au chien, qui est encore plus excité que nous, et nous voilà partis à la chasse !

Rester bien derrière l'adulte, telle une ombre, rester silencieux, guetter de tous les côtés, être attentif à chaque bruit, observer les chiens et commencer à analyser leur façon de faire, de s'agacer, d'aboyer, pour enfin voir le gibier.

Des années plus tard on a bien grandi et nos souvenirs d'enfance laissent place à la triste réalité. On n'aime pas la chasse, le chasseur est un tueur sanguinaire dangereux et alcoolique. Tous les week-ends

on écoute son lot d'insultes, de coups de klaxons, des voitures qui ne ralentissent pas etc...

Alors chacun son avis, ses choix et ses passions mais pourquoi autant de colère ? On n'a jamais vu ou entendu autant de gens en colère le dimanche après-midi devant un terrain de foot ou de basket klaxonner ou insulter parce que l'on n'aime pas le ballon rond ou les gens en short qui courrent après...

De plus, les panneaux « chasse en cours » que vous pouvez observer le long des routes sont faits pour vous prévenir qu'un gibier peut traverser à tout moment mais aussi pour protéger nos compagnons à quatre pattes s'ils doivent eux aussi traverser cette route. Alors pensez à eux et ralentez !!

Comme exprimé dans un précédent article, la chasse ne se résume pas au fait de tirer sur des animaux et nous invitons chaque personne qui souhaite découvrir notre passion, à venir passer une journée avec nous.

Si vous souhaitez également découvrir ou déguster de la viande de gibier, n'hésitez pas à contacter le président

M. Kevin LACROIX au 06.45.88.32.70

Bien amicalement,

ACCA de Javerdat

ASSOCIATIONS



Saint-Blaise

L'arrivée des premiers frimas n'a en rien entamé l'énergie des membres de l'association Saint-Blaise qui œuvrent sans relâche - est-il besoin de le rappeler - pour la sauvegarde et la transmission du patrimoine vivant de notre petite commune.

Ainsi, vous l'avez sans doute remarqué, les places de l'église et de la mairie se sont parées de sept panneaux géants permettant aux habitants et aux visiteurs de revivre ou de découvrir l'évolution du village de 1904 à nos jours. Préparée depuis le printemps dernier à partir d'une belle collection de cartes postales et de photos de famille, l'**exposition « Javerdat au fil du temps »** a été inaugurée lors des journées du patrimoine, en présence des membres de l'association, des habitants et des élus.

Si vous ne l'avez pas encore découverte, il n'est pas trop tard, car, délibérément installée en plein air, elle restera visible tant que les conditions météorologiques le permettront.

Et pour conclure cette année 2025 dans l'allégresse, quoi de mieux qu'un moment musical ?

Pour le plus grand plaisir d'un public venu nombreux malgré le froid et la pluie, la chorale « La croche-chœur » de Saint-Brice a répondu présente à l'invitation de

l'association. Le 23 novembre dernier, les choristes ont empli l'église de chants tirés d'un répertoire varié lors d'un concert très apprécié.

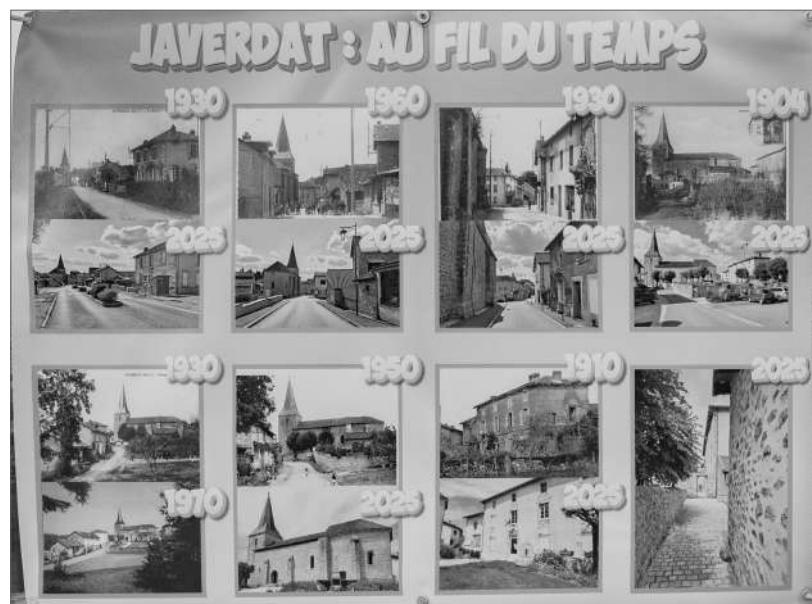
Nos projets concernent maintenant 2026, qui arrive à grands pas. Veuillez noter nos prochains rendez-vous, qui, nous l'espérons, nous permettront de nous rassembler autour de moments forts de joie et de partage.

- Le dimanche 8 février 2026, nous célébrerons Saint-Blaise. Après la messe en fin de matinée, nous nous retrouverons autour du traditionnel repas. Les invitations seront envoyées très prochainement. Nous vous attendons nombreux.

- Le samedi 25 avril 2026, nous tiendrons notre assemblée générale. Nous y accueillerons avec grand plaisir les nouveaux membres souhaitant s'investir dans la valorisation du patrimoine local.

Avant d'avoir la joie de vous retrouver, nous voulons souhaiter à tous de très belles fêtes et vous présenter tous nos voeux, avec une pensée particulière pour ceux qui, éloignés ou isolés, nous soutiennent par leurs pensées et l'attachement qu'ils portent à notre village.

Christiane VIGNERON, présidente,
pour les membres du bureau.





L'arbre et l'abeille

L'association a connu une année riche et active en évènements à la fois sur le plan apicole, mais aussi en termes d'animations.

L'année 2025 restera une année de référence tant au niveau climatique qu'au niveau même de l'activité apicole. Nous ne pouvons plus ignorer tous les paramètres essentiels pour une bonne pratique apicole et pour une bonne gestion des abeilles avec le changement climatique.

La récolte a été exceptionnelle en quantité et en qualité. Notre secteur géographique demeure encore un espace propice à une grande diversité florale.

Une partie du miel du rucher mise en pots a été remise à la commune.

La présence du frelon asiatique a été cependant très forte, même s'il est difficile de savoir comment les apiculteurs extérieurs à l'association prennent en charge ce problème. Il est important qu'un retour sur le nombre de nids et leur éventuelle destruction soit fait car avec ou sans intervention, chaque apiculteur sera impacté.

Au niveau animation, l'association a participé à de nombreuses activités de loisirs et est intervenue à plusieurs reprises dans des communes environnantes pour présenter le film Le Loup dans la bergerie.

Une activité nouvelle a été mise en place pour un accompagnement des particuliers désirant mettre en place une ou deux ruches sur leurs propriétés.

Afin de mettre en place une lutte efficace contre le frelon à pattes jaunes, nous lançons un appel pour recenser les nids de frelons qui ont été identifiés sur la commune. Contact au 06 81 08 17 31



27

► Les Amis de Javerdat ◀

Les Amis de Javerdat se sont réunis en assemblée générale le 30 août dernier, où il a été décidé de donner suite à la publication sur Oradour, traitée dans notre dernier bulletin. Nous vous sollicitons pour savoir si vous avez connu des personnes de Javerdat ayant hébergé des gens d'Oradour après le massacre. Si vous voulez nous apporter votre témoignage, nous

vous remercions de l'adresser à Mairie de Javerdat - 1 rue de l'Ecole - 87520.

Lors de cette assemblée générale, il a également été décidé de créer un comité de rédaction, afin de trouver des sujets qui puissent intéresser le plus grand nombre.

A vos plumes merci pour votre soutien et à bientôt.

ASSOCIATIONS

AS Danse



Les cours proposés en partenariat avec IMAGINONS VEYRAC :

Groupe Renfo + : cours de renforcement musculaire mixte pour adultes à Javerdat (mercredi 19h-20h15). Il est possible d'intégrer le groupe à n'importe quel moment de la saison !

Troupe Javerdanse : cours de danse pour jeunes à partir de 7ans à Javerdat (samedi 11h-12h)

Troupe Veyracoise : cours de danse pour jeunes à partir de 7ans à Veyrac (samedi 10h-11h)

Les animatrices :

Louna : animatrice de danse loisir en charge des groupes jeunes

Audrey : animatrice des cours adultes (danse loisir et renforcement)

Les activités pour la saison 2025-2026 :

Fête des familles : 17 / 01 / 26

Atelier programme : 08 / 03 / 26

Spectacle de fin d'année : Juin 2026

Communication & réseaux :

Mail : asdanse87@gmail.com

TikTok : as.danse

Facebook : As danse - Chorégraphies Modernes

Instagram : asdanse87

N'hésitez pas à nous rejoindre !!!

28

Le Biblion



Avec la rentrée scolaire de septembre, **le Biblion** a repris ses activités dans la joie et la bonne humeur. Comme les années précédentes, il accueille les grands et les petits au 1^{er} étage de la maison des associations, pour mettre à leur disposition **en prêt gratuit** les nombreux ouvrages de ses étagères. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges : romans, BD, mangas, poésie, contes, littérature régionale, classiques et nouveautés...

Les portes du **Biblion** sont ouvertes au public **deux samedis matin par mois de 10H00 à 12H00**, selon le planning ci-dessous. N'hésitez pas à les pousser, vous serez accueillis chaleureusement !

**04/10/25 - 18/10/25 - 15/11/25
- 07/12/25 - 20/12/25 - 17/01/26
- 31/01/26 - 28/02/26 - 07/03/26
- 21/03/26 - 04/04/26 - 25/04/26
- 09/05/26 - 30/05/26 - 06/06/26 - 20/06/26 - 04/07/26**

Lors de l'ouverture exceptionnelle du **dimanche 7 décembre**, l'association, en partenariat avec l'APE, le CDF et le CMJ, a participé activement au **Téléthon** : des jeux, un goûter et bien sûr des lectures ont été proposés aux enfants qui ont en outre eu la joie de recevoir la visite du Père Noël

et de ses lutins.... Cet après-midi festif a remporté un vif succès !

Dates et projets à retenir en 2026 :

- **Fin janvier** : **veillée lecture**, dans le cadre des nuits de la lecture.

- **21 juin** : participation à la fête du village par un **stand de livres** vendus à un prix modique lors du vide-grenier.

A noter : La mise en place d'un cercle de lectures qui serait l'occasion d'échanger autour de nos livres « coups de cœur », est toujours à l'étude. Si vous êtes intéressés par ce type d'initiative, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos suggestions.

Enfin, nous savons à quel point les livres sont des compagnons précieux pour tous ceux qui se déplacent difficilement et ne peuvent venir jusqu'à nous. Aussi, si vous êtes dans cette situation ou connaissez quelqu'un de votre entourage dans l'isolement, n'hésitez pas à nous faire appel.

Nous portons les livres à domicile, et nous viendrons vous rencontrer.

contacts : A. Dardilhac : 06/84/98/74/28 – N. Lars : 06/77/00/74/90)

Nous souhaitons à tous une belle fin d'année, des fêtes chaleureuses, et vous présentons tous nos vœux pour 2026.

ASSOCIATIONS

APE

Une nouvelle année scolaire a commencé !

L'Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves du RPI Javerdat-Cieux a eu lieu le 26 septembre dernier, et nous avons eu le plaisir de découvrir, en plus des habitués, de nouveaux parents présents et désireux de s'impliquer.

Un nouveau bureau a été élu, celui-ci est constitué de Mme VAYSSETTES Ludyvine, présidente ; Mme BUREAU Annabelle, présidente adjointe ; Mme BRANDY Typhanie, trésorière ; Mme SOURY Audrey, trésorière adjointe ; Mme MATHIVAT Laure, secrétaire ; Mme EPAIN COURJAULT Zélia, secrétaire adjointe.

Notre but principal est de récolter des fonds avec des animations et des ventes. Ainsi, les bénéfices engendrés peuvent être reversés aux écoles, afin d'aider au financement de projets pédagogiques.

Nous souhaitons également que l'APE permette aux parents de se retrouver pour

faire connaissance et passer des moments conviviaux.

Plusieurs manifestations et partenariats sont déjà prévus pour cette année, sous réserve de modifications.

Notre vente annuelle de chocolats de Noël a eu du succès auprès des parents et nous proposons également cette année une vente de boules de Noël personnalisées.

Au programme pour cette fin d'année : la boom d'automne en novembre à Javerdat, la confection de gâteaux au profit du Téléthon, le marché de Noël le 18 décembre à Cieux.

Et pour 2026 : le loto des écoles le 1er février à la salle polyvalente de Cieux, le Carnaval en mars, la fête des fleurs en mai à Cieux.

L'APE sera également présente pour la fête de Javerdat les 20 et 21 juin ainsi que pour la fête de l'étang de Cieux le 18 juillet.

Pour nos enfants, les membres de l'APE.

29



Javerdat Jeunesse

La nouvelle saison est déjà commencée depuis un bon moment maintenant. Même si le nombre de nos adhérents ne faiblit pas, vous pouvez toujours et à n'importe quel moment nous rejoindre car, grâce à Delphine, notre animatrice diplômée, chaque séance est complètement indépendante et différente de la précédente !

Vous savez bien, le sport c'est la santé, l'activité physique, c'est la santé, pour tous et encore plus pour les séniors !

L'équilibre en fait partie ! C'est pourquoi Delphine le travaille très régulièrement (et ce n'est pas toujours si simple qu'il y paraît).

La convivialité aussi c'est la santé ; la santé mentale, c'est tout aussi important.

Quand on rit on travaille aussi des muscles !!

Alors, après les excès des fêtes, qui arrivent à grand pas, pensez à reprendre un peu d'exercice, ça ne peut faire que du bien !

En attendant, nous vous souhaitons de très belles fêtes et vous disons à l'année prochaine.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à venir nous rendre visite lors d'une séance ou bien à nous appeler :

Delphine, notre animatrice diplômée d'état : 0662869246

Nadine : 0688475865, Patricia : 0614382957, Sylvie:0682213885

Le bureau

ASSOCIATIONS



Baseball



Bonjour,

Nous avons réalisé notre rentrée sportive fin août sur le terrain de Javerdat où nous avons accueilli plusieurs jeunes suite aux activités avec le Centre aéré de Javerdat et d'Oradour-sur-Glane ce mois de Juillet.

Depuis la rentrée, nous avons connu quelques désagréments comme la perte de notre gymnase ce qui a fait que jusqu'à aujourd'hui nous avons, pour les petits et grands, réalisé l'ensemble de nos entraînements sur le terrain de Javerdat quelque soit la météo.

Nous avons trouvé assez récemment une solution dans le cadre d'un futur créneau au sein du gymnase intercommunal situé à Oradour-sur-Glane. Nous remercions la municipalité javerdaude qui nous a aidés dans cette démarche.

Sur un plan plus sportif, nos jeunes 12U sont en entente avec Limoges cette année et ils ont pu participer depuis la reprise sportive à des journées de matchs, ce qui leur a permis de gagner plus d'expérience.

Nous sommes aussi en entente pour les 18U/Sénior avec Limoges en baseball avec la participation au championnat d'automne ainsi qu'en Softball mixte où nous avons déjà commencé le championnat qui lui durera jusqu'au mois de juin prochain.

Nous remercions aussi le club de Limoges de permettre à nos joueurs les plus « âgés » de pouvoir s'entraîner avec eux pendant la période hivernale.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur notre association sportive et que vous voulez y adhérer en tant que joueur ou en tant que bénévole d'une association présente sur votre commune, n'hésitez pas à contacter soit par mail : polbaseball-hautevienne@gmail.com ou encore par téléphone : 06 16 55 27 48 ; Il est encore temps de venir nous retrouver pour essayer notre sport.

Les membres du Pol Baseball vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

POL BASEBALL



▶ *La voix de Javerdat* ◀

Sans revenir sur l'historique que la majorité des habitants de la commune connaît déjà, vous devez savoir que **l'association La voix de Javerdat se bat** depuis plus de 3 ans contre le projet qui consiste à implanter 3 éoliennes géantes (200m de haut !) au cœur de notre commune, sous les yeux des 3/4 de ses habitants.

Comme évoqué dans les n° précédents du Messager de l'Oncre et détaillé lors de notre assemblée générale du 07/03 dernier, toutes nos forces sont absorbées depuis de nombreux mois sur la procédure juridique lancée par notre avocat devant la Cour Administrative de Bordeaux.

Ce recours est porté par plusieurs associations et des particuliers qui ont à cœur de protéger le bien-être de tous les habitants de la commune mais aussi et surtout le patrimoine naturel et culturel de notre territoire et non pas le patrimoine financier d'une entreprise industrielle.

Cette 1ère procédure juridique vient d'arriver à son terme et le couperet est tombé... Après quelques semaines de délibéré suite à une 1ère audience qui a eu lieu le 23/09 au cours de laquelle la rapporteur public a balayé nos arguments contre le projet de manière expéditive (sans même parfois les évoquer !), la décision a été rendue le 21/10 et notre avocat nous a informés que la requête de l'association La voix de Javerdat contre le projet éolien a été rejetée.

Bien évidemment, il nous a fallu quelques temps pour digérer cette mauvaise nouvelle et surtout la manière expéditive avec laquelle elle a été rendue. Nous mesurons aussi la déception voire le dégoût que vous pouvez ressentir face à cette « injustice » puisque nous la ressentons aussi durement.

Or dans tous les médias, vous entendez comme nous des centaines de com-

munes, d'associations et donc leurs milliers d'habitants et de membres qui luttent contre ces projets et/ou qui souffrent déjà des impacts de ces parcs éoliens toujours plus grands, plus hauts et plus nuisibles sur le bien-être, la santé, la valeur des biens immobiliers,... Et que dire des souffrances silencieuses de la Nature : partout des témoignages, des plaintes, des condamnations s'accumulent pour dénoncer et sanctionner les ravages sur les oiseaux, les chauve-souris, les animaux d'élevage,... Sans parler des conséquences sur nos factures d'électricité !

Alors devant un tel constat comment voulez-vous que nous baissions les bras ? Que nous considérons que le combat est perdu ? Nous avons certes perdu « une bataille » mais nous n'avons pas perdu « la guerre » ! Vous l'avez compris : la lutte doit et va continuer.

Nous sommes en train de nous remobiliser et d'examiner la suite juridique à donner avec notre avocat à cette 1ère décision judiciaire. Un pourvoi devant le Conseil d'Etat est sérieusement à l'étude.

Cependant, le combat est inégal et nous le constatons notamment avec les frais occasionnés par les procédures juridiques en cours et à venir. Face à une entreprise dotée de moyens financiers et juridiques presque illimités, une simple association ne peut faire face que si elle bénéficie du soutien moral, technique et surtout financier de ses bénévoles adhérents et de la population du territoire qu'elle défend. Chacun peut apporter une contribution, quelle qu'elle soit, à la hauteur de ses possibilités.

Donc si vous aussi vous pensez que ces éoliennes géantes n'ont pas leur place à Javerdat et que « le pot de terre » peut gagner contre « le pot de fer », rejoignez-nous !!

Contact : lavoixdejaverdat@gmail.com

Agenda 2026

MERCREDI 7 JANVIER 18h30

Voeux de la Municipalité

VENDREDI 16 JANVIER 20h

Assemblée générale du Comité des fêtes

MARDI 3 FÉVRIER 15h30

Assemblée générale des Jeunes D'Antan

DIMANCHE 8 FÉVRIER

Messe de la Saint Basile et Repas

SAMEDI 28 FÉVRIER 14h30

Assemblée générale de l'Arbre et l'Abeille

SAMEDI 7 MARS 20h

Concours de belote du Comité des fêtes

DIMANCHE 15 MARS

1^{er} tour Elections municipales

Maison des associations

DIMANCHE 22 MARS

2^{eme} tour Elections municipales

Maison des associations

SAMEDI 28 MARS 14h30

Boum Association Parents Élèves

SAMEDI 25 AVRIL 14h30

Assemblée générale Saint Blaise

SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 JUIN

Fête du village, feu d'artifice
et vide grenier

SAMEDI 25 JUILLET à partir de 17h

marché festif

DIMANCHE 2 AOÛT

Concours de pétanque
du Comité des fêtes

MARDI 8 SEPTEMBRE 13h30

Assemblée générale Javerdat
Jeunesse

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 19h

Assemblée générale
de l'AS Danse

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 19h30

Assemblée générale Association
Parents Élèves

SAMEDI 14 NOVEMBRE 20h

Concours de belote
du Comité des fêtes

SAMEDI 28 NOVEMBRE 12h

Repas des Ainés